

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2026_03_05

Sur convocation en date du 25 février 2026, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 3 mars 2026 à 18h30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	WEYL Aline
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
MARTIN Hubert	DELARUE André
PIVET Catherine	PERROT Marie-Andrée
SUPIE Sylvie	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN
Monsieur Christian VOVILLIER donne procuration à Madame Cathy PIVET

Secrétaire de séance : Madame Marie-Andrée PERROT

Mise en ligne le :

Fongibilité des crédits

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° D_2022_07_012 du conseil d'administration approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
Vu la délibération n° D_2023_02_002 en date du 20 février 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier ;
Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
Considérant que le conseil d'administration peut déléguer à Madame la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

DOIT SE PRONONCER POUR:

AUTORISER Madame la Présidente à procéder, au titre de de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
HABILITER Madame la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

A l'unanimité des suffrages exprimés par 13 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Péronnas, le 4 mars 2026

La Présidente du CCAS

Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,

Marie-Andrée PERROT